



**Réponse commune du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth Margue, à la question parlementaire n°1336 du 10 octobre 2024 de l'honorable Député Monsieur Dan Biancalana au sujet de la Police locale.**

**Question 1 : À quel niveau la sécurité s'est-elle améliorée ? Sur quels critères objectifs et tangibles le ministre base-t-il son évaluation relative à l'amélioration de la sécurité dans les deux villes pilotes ? Quels outils ont été mis en place pour mesurer cet impact positif tant au niveau de la sécurité pénale ainsi que du sentiment de sécurité ?**

L'honorable député fait référence à une interview qui a été accordée par le ministère des Affaires intérieures au Paperjam au début du mois d'octobre et qui a été relayée par le Luxemburger Wort. A la question de savoir si un premier bilan du projet-pilote d'unité de Police locale à Luxembourg-Ville et à Esch-sur-Alzette pourrait être dressé, il a été répondu que le retour d'expérience du personnel de la Police et des citoyens était positif, notamment en termes d'amélioration de la sécurité. Pour parvenir à ce résultat, le principe dit des 4P a trouvé application: personnel, présence, proximité, prévention.

L'unité de Police locale est la réponse à une demande de longue date de la population et des décideurs locaux d'accroître la présence et la visibilité de la police sur le terrain et un des éléments clé du renforcement du sentiment de sécurité.

Une étude réalisée par l'Inspection générale de la Police à la demande de mon prédécesseur et présentée en commission parlementaire au mois de juin 2024 a confirmé que les patrouilles préventives étaient jusqu'à présent négligées et qu'il existait un flagrant déséquilibre entre la mission de prévention et la mission d'intervention.

Il est à noter qu'avec satisfaction que les retours reçus de la part des policiers sont aussi positifs, de même que pour les citoyens et les élus locaux au sujet du projet-pilote de Police locale. Un bilan sera présenté à la fin de l'année en cours à la Chambre des députés.

**Question 2 : Monsieur le ministre estime-t-il, dans le respect de la séparation des pouvoirs, que les critères actuellement en vigueur pour la détention préventive sont insuffisants ? Un renforcement de cette mesure permettant un recours plus systématique à cette privation de liberté serait-il une option envisageable ? Quels seraient les critères à réformer et à ajouter ?**

La lutte contre le trafic de drogue constitue une des priorités politiques du gouvernement. Celle-ci suppose la mise à disposition des moyens matériels et légaux adéquats aux autorités compétentes. Des réflexions sont en cours sur de nouveaux moyens juridiques à mettre en place. Une extension de la détention préventive n'est actuellement pas en cours de discussion.

**Question 3 : Madame la ministre de la Justice partage-t-elle la déclaration de Monsieur le ministre des Affaires intérieures dans l'article paru au « Paperjam » selon laquelle « les gens remis dans**



**les mains du juge d’instruction se retrouvent rapidement dans la rue » ?**

Garantir la sécurité des citoyens et donc renforcer la lutte contre la criminalité organisée est une priorité de ce gouvernement. Cette priorité politique est partagée et poursuivie de manière conséquente par le ministre des Affaires intérieures et par la ministre de la Justice qui veillent à mettre à disposition des autorités de poursuite tous les moyens nécessaires à cet effet. Dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs il n’appartient pas à la ministre de la Justice de commenter les décisions des autorités judiciaires dans le cadre d’affaires individuelles.

Luxembourg, le 11 novembre 2024  
Le Ministre des Affaires intérieures  
(s.) Léon GLODEN